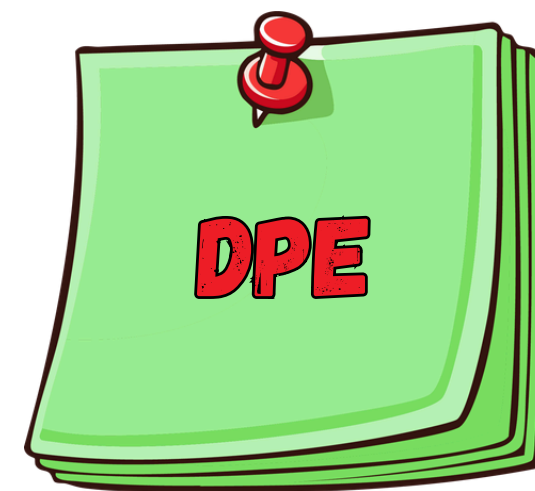




CARTOGRAPHIE DES POSTES DE CHEFS D'EXPLOITATION – POSITION FORCE OUVRIÈRE

Dans le cadre des accords issus du protocole Catégorie B, la DRH a donné mandat à la DPE afin d'élaborer une nouvelle proposition de cartographie des postes de chefs d'exploitation.

Pour mémoire, l'objectif initialement affiché était la création de postes de chefs d'exploitation (CE), afin de valoriser les parcours professionnels de la filière technique et ouvrière de catégorie B.

Or, dans une première proposition, la DPE avait intégré :

- La création de postes de chefs du pôle réduction des déchets ;
- Ainsi que certains postes déjà accordés depuis plus d'un an, notamment au sein de la SMM.

Force Ouvrière a immédiatement dénoncé cette orientation et réaffirmé sa demande d'une véritable reconnaissance de la maîtrise, filière nettoyage.

Sur ce sujet, nos revendications sont restées constantes, à savoir :

- Le passage de l'ensemble des postes de chefs de secteur sur l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation (CE) ;
- Le passage des postes de responsables de collecte sur l'emploi fonctionnel de CE ;
- La mise en place d'une organisation uniforme dans l'ensemble des cellules techniques, Lors de l'audience du 3 décembre, préalable à la mobilisation, la DRH avait reconnu que la proposition de la DPE n'était pas adaptée et s'était engagée à remettre la DPE autour de la table.

Le 16 décembre, la DPE nous a de nouveau reçus afin de présenter une nouvelle cartographie. Toutefois, force est de constater que cette nouvelle proposition demeure insuffisante.

Si Force Ouvrière prend acte du fait que ce projet intègre désormais les maîtrises et les techniciens supérieurs de division, notamment par :

- le passage sur l'emploi fonctionnel de CE des postes de responsables de collecte ;
- ainsi que de certains adjoints au pôle fonctionnel de l'après-midi ;

et si nous relevons positivement que :

- l'ensemble des postes de chefs de cellule technique, sans exception, serait cartographié en CE ;
- cette cartographie permettrait de valoriser certains services annexes, trop souvent invisibilisés malgré leur rôle essentiel ;

Il n'en demeure pas moins que les grands perdants de cette réforme restent les chefs de secteur.

Il semble leur être reproché, de manière implicite, de ne pas présenter le niveau technique ou de responsabilité jugé suffisant pour accéder à l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation. Chacun pourra en tirer les conclusions qui s'imposent.

Il convient toutefois de rappeler que, malgré les avancées enregistrées sur deux revendications majeures portées par Force Ouvrière depuis l'ouverture des discussions, notre organisation syndicale ne peut se satisfaire de cette proposition et appelle l'administration à faire preuve de davantage de cohérence et d'ambition.

Les chefs de secteur font pleinement partie du cœur de métier. Les exclure de cette réforme n'est ni acceptable ni compréhensible.

Enfin, il est indispensable que vous nous transmettiez l'ensemble des informations nécessaires afin de nous permettre de poursuivre notre analyse et de vérifier si les postes proposés par la DPE ont d'ores et déjà fait l'objet d'un passage sur l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation (CE). En effet, il apparaît que certains postes présentés dans le cadre de la nouvelle cartographie auraient déjà été actés depuis plusieurs années.

AVEC F.O RÉSISTER - REVENDIQUER - RÉTABLIR NOS DROITS
REJOIGNEZ L'ÉQUIPE FO

